



Rapport Blanchard/ Tirole (3/3) : La retraite par points déterrée

Mémo N°71 - 3/3

Mercredi 23 juin, un collectif d'économistes ont rendu un [rapport](#)¹ présentant leurs propositions pour faire face à trois enjeux majeurs : la crise climatique, les inégalités et la démographie. Ce rapport était une commande du Président Macron datant de mai 2020.

Les rapporteurs sont Jean Tirole (prix de la Banque de Suède en sciences économique en mémoire d'Alfred Nobel) et Olivier Blanchard (ancien chef économiste FMI), autrement dit deux pontes de l'économie dominante.

Ils ont décidé de s'entourer uniquement d'économistes, dont l'écrasante majorité est issue des courants dits « standards » (principalement tournés vers le marché), laissant de côté les chercheurs des autres courants (marxistes, post-keynesiens, économie écologique, institutionnaliste, etc.) et des autres sciences sociales. On peut regretter ce manque d'ouverture. Les rapporteurs mettent en avant la pseudo « diversité » de cette commission, en réalité il ne s'agit que d'économistes « mainstream » avec des représentants des « variants » de la pensée libérale classique mais aucun économiste hétérodoxe².

A moins d'un an de l'élection présidentielle et à quelques mois de l'ouverture de la campagne électorale (si elle n'est pas déjà commencée), ce rapport pourrait constituer la base programmatique du candidat Macron, il convient donc d'y apporter une attention particulière.

Afin d'analyser les principales propositions de ce rapport, nous étudierons séparément les différents chapitres, il sera question ici du chapitre sur le défi démographique. (Voir [ici](#) pour celui portant sur les inégalités et [là](#) pour celui portant sur le climat).

Bien que le chapitre s'intitule « face au changement démographique », il est essentiellement question du système des retraites et très peu des autres problématiques liées à la démographie.

Figurer les recettes du système pour empêcher tout alternative

Dès le début du chapitre, les auteur-riche-s énoncent les différentes façons d'équilibrer financièrement un système de retraites en cas d'allongement de l'espérance de vie. Ils soulignent d'ailleurs qu'avant crise, en 2019, le système « n'accusait qu'un léger déficit ».

On peut ainsi lire : « *l'allongement de l'espérance de vie impose ou bien de réduire les prestations de retraite (les pensions), ou d'augmenter les cotisations, ou bien encore de relever l'âge de la retraite. Il n'y a pas d'alternative.* ». Ce sont également les 3 paramètres retenus par le COR³.

La question, éminemment politique, serait donc de savoir sur quel levier on joue pour équilibrer le système. Mais la commission clôt très rapidement le débat puisqu'elle indique quelques pages plus loin : « *Nous sommes d'accord sur l'idée que le taux de cotisation, déjà très élevé, ne peut pas être augmenté et que la quasi-intégralité de l'ajustement doit se faire à la fois par les prestations et par l'âge de la retraite.* ».

¹ <https://www.strategie.gouv.fr/publications/grands-defis-economiques-commission-internationale-blanchard-tirole>

² Le terme d'hétérodoxe s'inscrit en opposition à celui d'orthodoxe qui qualifie un économiste qui opère dans le courant de la pensée dominante c'est-à-dire d'inspiration libérale à l'heure actuelle.

³ COR : Conseil d'Orientation des Retraites

Évidemment nous ne nous incluons pas dans ce « nous », augmenter le taux de cotisation est tout à fait possible, c'est une question de choix de société, de rapport de forces et de politique économique. Se dire qu'augmenter le taux de cotisation est impossible est encore une des conséquences de la recherche à outrance de l'attractivité. (cf. [Mémo éco - La France attractive... pour le capital](#))

De plus, il était indiqué dans les solutions possibles « augmenter les cotisations », cela ne passe donc pas uniquement par le taux de cotisations mais également par le volume de base taxable, notamment les salaires. Notons sur ce point qu'aujourd'hui de nombreux revenus, comme l'épargne salariale par exemple, sont exonérés de cotisations sociales. Revenir sur ces exonérations permettrait d'augmenter la base taxable sans même toucher au taux de cotisations.

De la même façon, une augmentation du niveau de l'emploi permettrait de faire rentrer des milliards d'euros de cotisations retraites à taux de cotisation constant. Le rapport souligne d'ailleurs que « *Du point de vue des économistes, il est clair que le principal remède consiste à augmenter l'emploi (...)* ». On n'avait certainement pas besoin de réunion 26 économistes de renommée internationale pour arriver à cette conclusion, d'autant plus si ces 26 économistes ne donnent aucune solution pour augmenter l'emploi.

Dans le système actuel, une augmentation des salaires permettrait également une augmentation des cotisations et donc une réduction du déficit. Le rapport préconise, comme nous le revendiquons, une indexation des pensions sur les salaires. Dans ce cas, une augmentation des salaires entraîne certes une augmentation des recettes mais également une augmentation symétrique des dépenses, l'effet sur l'équilibre financier est donc assez marginal dans ce cas.

En effet, le rapport évacue cette question de façon assez surprenante : « *Nous avons décidé de ne pas nous attacher aux causes de ce taux d'emploi faible et ce niveau de chômage élevé et aux mesures qui devraient être prises parce qu'un autre rapport aurait alors été nécessaire* ». On pourrait traduire ça par « nous n'allons pas chercher à résoudre le problème de financement en amont (les recettes), nous allons donc proposer de faire porter tout l'ajustement sur l'aval (les dépenses). »

On voit donc que ces économistes créent théoriquement les conditions d'une baisse des pensions et d'une hausse de l'âge de départ en retraite qui seraient incontournables puisqu'ils écartent les autres solutions disponibles.

Un angle mort injustifiable

Le rapport indique explicitement limiter son analyse au taux d'emploi des seniors et ignorer le taux d'emploi de toutes les classes d'âge confondues or ce n'est que l'amélioration du taux d'emploi global qui permettrait des nouvelles recettes et donc l'équilibre du système de retraites.

Une politique économique ambitieuse (véritable plan de relance, planification, hausse des salaires, réduction du temps de travail,...) pourrait permettre d'augmenter le taux d'emploi global, mais certainement pas une réforme des retraites comme veulent nous le faire croire ces économistes.

Se concentrer uniquement sur le taux d'emploi des seniors permet de faire passer ce subterfuge puisqu'évidemment un recul de l'âge de départ en retraite augmenterait forcément le taux d'emploi des 50-64 ans et des 65-74 ans. Mais on assiste uniquement à un effet de vases communicants entre les catégories d'âge comme nous l'ont enseigné toutes les réformes depuis les années 2000.

Pour rappel, entre 2010 et 2015, l'économie française a connu 561 000 travailleur-se-s de plus de 60 ans en plus mais 600 000 travailleur-se-s de moins de 40 ans en moins ! Augmenter l'âge de départ, c'est diminuer l'emploi des plus jeunes. C'est mise en concurrence des jeunes avec les travailleur-se-s plus âgés provoque une pression supplémentaire sur tous les salarié-e-s qui se traduit par une baisse des salaires.

De plus, tous les travailleur-se-s en fin de carrière n'ont pas la chance d'être en emploi. Ainsi, entre 2010 et 2019, il y a eu 300 000 chômeur-se-s supplémentaire de 60 ans et plus. Aujourd'hui, seulement 40% des salarié-e-s du privé sont en emploi au moment de la liquidation de leur retraite.

Augmenter l'âge de départ à la retraite, c'est augmenter le nombre de chômeur-se-s. Lorsque l'on raisonne en silos comme le fait la commission, on se fiche de ces effets puisque le coût financier du chômage n'est pas porté par l'assurance chômage mais par l'Unédic (ce qui est d'ailleurs bien pratique pour augmenter le déficit de l'Unédic et justifier une réforme de l'assurance chômage basée sur la baisse des droits des privé-e-s d'emploi), or on voit bien que si on raisonne du point de vue des administrations publiques prises comme un tout, il n'y a aucune économie de faite. On a simplement transformé des pensions de retraite en allocations chômage, avec toute la culpabilisation des allocataires que l'on connaît.

Le système par points, l'apogée de l'individualisme

La commission plaide pour un système par points. Les motivations seraient une meilleure lisibilité et plus de simplicité. En réalité, et c'est également avoué dans le rapport, le système par points permet de piloter facilement le système pour obtenir l'équilibre financier notamment par la valeur de service des points.

Du point de vue théorique, comme on l'a vu dans l'analyse des précédents chapitres, la commission est guidée par les principes libéraux et notamment un très fort individualisme.

Ainsi, avec le système par points, on perd totalement les repères collectifs et chacun est mis face à sa situation personnelle. Un des objectifs clairement indiqué est : « *permettre à chacun d'arbitrer entre âge et montant de la retraite* ».

La logique et le langage des assurances privées des retraites par capitalisation **sont** également mis en avant. Le rapport explique par exemple que le système doit « *assurer la neutralité actuarielle* » peu importe le « choix » de l'assuré. Dans cette vision des choses, les cotisations sont vues comme un capital à liquider, ainsi en travaillant plus longtemps, cela augmente le capital d'un côté et réduit de l'autre la durée sur laquelle il sera liquidé. En effet, si on travaille un an de plus, cela signifie qu'on profitera de notre retraite un an de moins. Selon la commission, le système doit tenir compte de cette durée de retraite moins importante et augmenter d'autant plus la pension puisqu'elle sera touchée sur une plus courte durée.

On imagine assez vite les effets pervers d'un tel système. Selon cette logique, une personne qui se plaint d'une retraite trop basse serait simplement une personne qui n'a pas eu le courage de travailler plus longtemps et qui n'a donc pas à se plaindre. On passe sur les inégalités face à l'emploi en fin de carrière ainsi que les capacités (notamment physiques) à poursuivre une activité passé un certain âge.

Sur ce point, la commission note d'ailleurs un écart de 6,5 années d'espérance de vie à 62 ans⁴ entre les hommes du premier décile (les 10% des plus pauvres) et les hommes du 9^{ème} décile (les 10% les plus aisés). Ce chiffre est déjà terrible mais il laisse de côté tous les décès avant 62 ans, qui sont bien plus fréquents chez les

⁴ L'espérance de vie à 62 ans signifie le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de 62 ans.

hommes les plus pauvres. Ainsi, si on regarde l'espérance de vie à la naissance, [l'écart est presque de 12 ans entre les hommes les plus pauvres et les plus riches](#)⁵. De nombreux hommes parmi les 10% les plus pauvres cotisent une large partie de leur vie sans même atteindre l'âge de leur retraite.

Quelques éléments sont proposés pour tenir compte de la pénibilité et de ces écarts d'espérance de vie mais ce n'est évidemment pas à la hauteur des enjeux. La création d'un fonds de réserve est également évoquée, ce qui est assez surprenant puisqu'il existe déjà un fonds de réserve (le Fonds de réserve des retraites) créé en 2000 pour prévenir la hausse du nombre de retraités que l'on commence à voir arriver aujourd'hui. Ce fonds aurait dû être doté de 150 milliards d'euros mais la crise des subprimes de 2007-2008 notamment en a décidé autrement. Finalement, ce fonds sert essentiellement à rembourser la dette sociale via des versements annuels de plus de 2 milliards d'euros à la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale).

Ce rapport ne sert que de caution à Emmanuel Macron pour justifier les mesures paramétriques qu'il s'apprête à annoncer et ensuite la réforme systémique qui pourrait faire de nouveau partie de son programme en vue de la présidentielle 2022.

La commission vient confirmer ce que l'on savait déjà, la réforme systémique conduirait surtout à une baisse des pensions et un recul de l'âge réguliers sans nouvelle réforme. Ce rapport permet également de rétablir la filiation libérale que le gouvernement a tenté de vendre comme une réforme sociale.

Loin de la fatalité de ce rapport, il est urgent de conforter et améliorer notre système actuel de réforme, qui a apporté une grande stabilité aux retraités durant la crise, ce qui passera par des recettes supplémentaires à lui allouer.

Montreuil, le 8 juillet 2021

⁵ Voir page 26 du Baromètre éco – Indicateurs économiques et sociaux de la CGT <https://analyses-propositions.cgt.fr/index.php/barometre-eco-indicateurs-economiques-et-sociaux-2021>